

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LEMIEUX

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de Lemieux, tenue au 526 de L'Église, le 02 février 2026 à 20h00 sous la présidence de madame Emilie Garneau, mairesse, et à laquelle sont présents les membres de conseil suivants, tous formant quorum:

Madame Natalie Greffe, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Marc Côté-Sauvé, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Léo-Paul Côté, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Matthieu Auclair, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Roger Chauvette, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Gérald Begin, conseiller au siège numéro 6

Est également présente :
Madame Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.1 Ajout de points à l'ordre du jour
- 3 Adoption du (des) dernier(s) procès-verbal
 - 3.1 Séance ordinaire du 12 janvier 2026
 - 3.2 Séance extraordinaire du 15 décembre 2025 19h30
- 4 Rapport de la directrice
- 5 Rapport du maire
- 6 Rapport des comités
- 7 Gestion financière – administrative - législative
 - 7.1 Revenus- janvier 2026
 - 7.2 Approbation des dépenses- Autorisation de paiement
 - 7.3 Règlement #2026-03 établissant la rémunération des élus de la municipalité de Lemieux.
 - 7.4 Dépôt de la liste des arrérages de taxes 2025
 - 7.5 Demande de remplacement de la mairesse séance 18 février
- 8 Sécurité publique et civile
 - 8.1 Rapport annuel d'activité
- 9 Transports-réseau routier
 - 9.1
- 10 Hygiène du milieu
 - 10.1 Dépôt du rapport mensuel décembre 2025 et du rapport annuel SOMAEU
- 11 Urbanisme
 - 11.1
- 12 Édifice et équipement
 - 12.1
- 13 Loisirs et culture
 - 13.1
14. Demandes
 - 14.1 Dénonciation de l'abolition du Programme de l'Expérience Québécois sans clause grand-père et de ses impacts sur les régions
 - 14.2 Appui à la mobilisation initiée par le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques
15. Période de questions
16. Levée ou ajournement de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Emilie Garneau, mairesse, souhaite la bienvenue à tous, fait la vérification du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2026-02-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les élus présents ont pris connaissance de l'ordre du jour et déclarent ne pas être en conflit d'intérêts avec l'un ou l'autre des points de discussions y étant énumérés;

Il est PROPOSÉ par monsieur Matthieu Auclair, et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son complément tels que rédigés et amendés

ADOPTÉE

2026-02-19 ADOPTION DES POINTS À AJOUTER

Sur proposition de monsieur Marc Côté-Sauvé, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'item ajouté suivant :

Gestion financière - administrative - législative

7.5 Demande de remplacement de la mairesse séance 18 février

ADOPTÉE

2026-02-20 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont détecté une erreur dans le rapport des comités concernant une date de rencontre qui aurait dû se lire comme suit 21 janvier 2026 et non 21 décembre.

IL est PROPOSÉ par monsieur Gérald Bégin, et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 avec la correction.

ADOPTÉE

2026-02-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QU'A la lecture du procès-verbal extraordinaire du 15 décembre 2025, les membres du conseil ont remarqué qu'il y a des sujets manquants dans la période de questions;

Sur proposition de monsieur Gérald Bégin, il est résolu à l'unanimité des membres présents que tous les sujets manquants dans la période de questions soient inscrits et d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 tel que rédigé avec les modifications avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

RAPPORT DE LA DIRECTRICE

- 4.1 Fermeture de l'année 2025 dans le système PG solutions
- 4.2 Ouverture de l'année 2026 dans le système PG solutions
- 4.3 Reddition de compte FRR – projet café/cuisine
- 4.4 Préparation d'une demande de subvention au FRR pour la continuité du projet café/cuisine.
- 4.5 Préparation des comptes de taxes
- 4.6 Préparation des relevés et des T-4
- 4.7 Rencontre de DG concernant le DEA

RAPPORT DE LA MAIRESSE

- Projet café/cuisine plus de surveillance des contracteurs
- Nomination pour 36 différents comités et organismes
- Offre de formations pour l'ensemble du personnel Outlook

- Programme d'ententes en patrimoine - subvention 50% du coût inventaire de patrimoine en 2027
- Service d'inspection – Migration du logiciel d'émission des permis contrat de 5 ans subvention
- Demande d'aide financière 2025-2027 – Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) – volet 2.1

RAPPORT DES COMITÉS

Régie des déchets : monsieur Roger Chauvette fait un résumé de sa rencontre du 21 janvier :

- La régie des déchets cherche des solutions pour corrigés la contrainte des couvercles des bacs qui restent ouverts après la collecte;
- La régie est en étude pour le calcul du nombre d'unité par logement;
- Ils sont en étude également pour le fonctionnement futur des sacs mauves.

Bibliothèque : Rien à signaler

C.C.U. : Rien à signaler

Comité des Loisirs : madame Emilie Garneau mentionne que l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le 09 mars 2026 à 20h00.

Service incendie : Rien à signaler

GESTION FINANCIÈRE – ADMINISTRATIVE – LÉGISLATIVE

LISTE DES REVENUS

LISTE DES REVENUS JANVIER 2026

Abonnement journal publicité	0,00
Album 100e	15,00
Droit de mutation	0,00
Licence (0) et permis (1)	15,00
Location de salle 01/01 souper, 11/01 dîner, Église funérailles du 04/07/2025	514,98
Loyer Poste Canada (Maryse Beaudet)	100,00
Municipalité de Ste-Marie Blandford Remb du temps de travail de Pierre Michel facture mois juillet 2025	1 446,42
Municipalité de Ste-Marie Blandford Remb du temps de travail de Pierre Michel facture mois août 2025	507,52
Photocopies	
Régie des déchets remb. Bac	582,94
Subvention PAVL député	14 443,00
TPS	4 418,53
TPS	4 963,14
TVQ	4 309,92
Taxes municipales 2025	2 311,09
2ième versement FRR projet café/cuisine (40% restant)	34 040,80
Total	67 668,34

2025-02-22 COMPTE PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est PROPOSÉ par monsieur Matthieu Auclair et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de 52 862.91\$ ainsi que 9 536.31\$ en salaires.

CO.01.2026	Présenté au conseil de février 2026		
ADMQ ASSOCIAT. DIRECTEURS MUN.QUÉBEC			
ADH09438	Cotisation membre régulier et assurance juridique et PAE		1 157,29
BENEVA			
675292	Janvier - Ass. collectives à payer		464,97
CANADIEN NATIONAL			
91824753	Entretien des traverses du 1er janvier au 31 mars: Domaine, 3e rg ,Cyprès	3 631,50	4 842,00
91824754	Entretien des traverses du 1er janvier au 31 mars 2026 - De la Rivière	1 210,50	
DONALD BOUDREAU			
CH.HI.2026.2	Entretien des chemins d'hiver 2/5		28 395,84
ENVIRO-STEP TECHNOLOGIES INC.			
ENTHK -024D0398	Entretien d'automne 2024 du système de traitement Hydro-Kinetic Luc Béliveau	293,19	586,37
ENTHK-2024D0398	Entretien d'automne 2024 du système de traitement Hydro-Kinetic Marc Côté-Sauvé	293,18	
FEDERATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS			
FAC0065914	Form. obligatoire élue Natalie Greffe	343,74	1 031,22
FAC0065915	Form. obligatoire élu Marc Côté-Sauvé	343,74	
FAC0065916	Form obligatoire Léo-Paul Côté	343,74	
FERME GERMO SENC			
CAS.2025.2	Déneigement caserne 2/4	431,16	1 437,20
EGL.2025.2	Déneigement cour municipale 2/4	718,60	
EGLISE20262	Déneigement église 2/4	287,44	
FONDATION SANTE BECANCOUR NICOLET YAMASKA			
40337	Don pour la campagne 2026		150,00
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE			
202503675532	Avis de mutation # 29 940 203, 29 973 037 et 29 990393		18,00
F.T.Q.			
	Cotisation		450,00
GROUPE ENVIRONNEX			
1174785	EU - échantillon 9022164 et 9111105		295,49
HYDRO-QUEBEC			
610903289438	Épuration du 1/11/ 2025 au 5 /01/ 2026	77,72	5 521,70
640603173144	Église du 1/11/ 2025 au 5/01/ 2026	2 804,32	
655903144154	Édifice du 3/12/ 2025 au 2/01/ 2026	2 521,62	
655903144155	Éclairage des rues du 1 au 31/12/ 2025	118,04	
MRC DE BECANCOUR			
202500353	Demande de révision de l'évaluation foncière		394,63
NORDIKEAU INC.			
FA-23942	EU Déc. - échantillonnage effluent		574,88
REGIE INTER. DE GESTION INTEGREE DES DECHETS			
REG.2026.1	Janvier-ordures ménagères- recyclage		2 682,92
RHESUS			
191757	Problème de connexion WI-FI dans la salle de réunion		799,01
REMISES GOUVERNEMENTALES			
DAS	Provincial	2 370,42	3 174,58
DAS	Fédéral	804,16	
SOGETEL INC			

TELE.01.2026	Janvier - gestion	80,44	160,86
	Janvier - biblio	80,42	
SYLVIE GREGOIRE			
ENT.12.2025	Salles du 5 /12/ 2025 au 4 /01/ 2026 et achat sac poubelle, savon		629,86
VISA			
01 déc.	Registre foncier	12,00	96,09
01 déc.	CPC Poste Canada envoi journal	57,66	
25 déc.	Zoom.com	26,43	
SOUS-TOTAL			52 862,91
Rémunération et allocations des membres du conseil			Brut
Emilie Garneau	Rémunération et allocation		711,90
Natalie Greffe	Rémunération et allocation		237,30
Marc Côté-Sauvé	Rémunération et allocation		237,30
Léo-Paul Côté	Rémunération et allocation		237,30
Matthieu Auclair	Rémunération et allocation		237,30
Roger Chauvette	Rémunération et allocation		237,30
Gérald Bégin	Rémunération et allocation		237,30
Caroline Simoneau			
Période finissant le 03/01/2026			1 507,22
Période finissant le 10/01/2026			1 531,25
Période finissant le 17/01/2026			1 618,75
Période finissant le 24/01/2026			1 531,25
Lise Lavigne			
Période finissant le 03/01 Férié m.2,0h nei.:0,50h é. 0,50h			137,91
Période finissant le 10/01 adm.: 12,50h			304,32
Période finissant le 17/01 adm.: 12,50h nei.1,25h mén.2h00			375,51
Période finissant le 24/01 adm.12h50 neige 0,50h			394,40
Total salaire			9 536,31
GRAND TOTAL			62 399,22

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles au budget 2026 pour les dépenses autorisées durant cette session.

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.

2026-02-23 RÈGLEMENT #2026-03 ÉTABLISSANT LA RÉNUMÉARTION DES ÉLUS
Règlement #2026-03 établissant la rémunération des élus de la municipalité de Lemieux.

Attendu les dispositions des articles 2 et suivants de *la Loi sur le traitement des élus municipaux* ;

Considérant le règlement #90-05 concernant la rémunération des élus ;

Considérant qu'avis de motion a été légalement donné par Monsieur Léo-Paul Côté lors de la séance tenue le 12 janvier 2026 avec la présentation d'un projet de règlement, conformément à l'article 8 de ladite loi ;

Considérant que l'article 2.4 est abrogé;

Considérant que les membres du conseil sont dans un désir de réduire la consommation du papier;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Léo-Paul Côté, il est résolu unanimement que le présent règlement portant le numéro # 2026-03 sous le titre de Règlement établissant la rémunération des élus de la municipalité de Lemieux soit et est adopté et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1 Abrogation
Le présent règlement abroge le règlement numéro 2025-03 ainsi que tout autre règlement et/ou résolution portant sur le sujet

Article 2 Terminologie

1. Rémunération de base signifie le montant offert au maire et aux conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la municipalité.
2. Rémunération additionnelle signifie un montant salarial supplémentaire offert au maire ou à un ou plusieurs conseillers lorsque ceux-ci occupent des charges et posent des gestes définis dans le présent règlement.
3. Allocation de dépenses correspond à un montant égal à la moitié (50%) du montant de la rémunération de base. C'est une somme non imposable pour couvrir des frais liés aux fonctions tels que des déplacements.
4. Rémunération informatique correspond à un montant dédié à tout élu(e) utilisant un appareil informatique pour réduire la consommation du papier.

Article 3 Personnes assujetties par le présent règlement
Le présent règlement touche tous les membres du conseil de la municipalité de Lemieux.

Article 4 Rémunération de base des conseillers
La rémunération de base de chacun des conseillers correspond au tiers (1/3) de celle du maire.

Article 5 Rémunération de base au maire
La rémunération de base pour le maire est fixée à 5 814,84 \$ par année civile et répartie mensuellement.

Article 6 Indexation de la rémunération de base du maire
Pour l'année 2003 et pour les années subséquentes, la rémunération de base du maire sera indexée pour chaque exercice financier selon l'indice des prix à la consommation publié par Statistiques Canada au mois de décembre de chaque année.

Article 7 Allocation de dépenses
Tout membre du conseil de la municipalité reçoit en plus de la rémunération de base ci-haut mentionnée, une allocation de dépenses correspondant à un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base décrétée selon l'article 5 pour le maire et l'article 4 pour chacun des conseillers. C'est une somme non imposable pour couvrir des frais liés aux fonctions tels que des déplacements.

Article 8 Absence du maire
En cas d'absence ou d'incapacité prolongée du maire, le conseil détermine par résolution à partir de quel moment le maire suppléant touche la rémunération du maire ainsi que toute rémunération additionnelle prévue pour toutes les représentations du maire. Dès lors le maire absent ou incapable d'agir ne touche que la rémunération prévue à l'article 4.

Article 9 Rémunération additionnelle – comités et commissions
Chaque fois qu'un membre du conseil est nommé sur un comité ou une commission formée par voie de règlement et/ou résolution du conseil de la municipalité, celui-ci aura droit à une rémunération additionnelle.

Cette rémunération est fixée à 60\$ par séance pour le président d'un comité ou d'une commission et à 40\$ pour un élu membre d'un comité ou d'une commission.

La rémunération est versée en autant que la présence du membre soit confirmée par le secrétaire dudit comité ou commission.

Article 10 Rémunération informatique

La rémunération informatique est donnée à tout membre qui utilisent un appareil informatique durant les séances du conseil et des réunions de travail.

Le montant annuel est de 360.00 \$ pour l'année et est versé aux trois mois par dépôt bancaire.

Article 11 Versements des rémunérations

Les rémunérations sont versées mensuellement.

Article 12 Rétroaction

Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2026.

Article 13 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Emilie Garneau, mairesse

Caroline Simoneau, dir.gén. greffière-trésorière

2026-02-24 DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES 2025

CONSIDÉRANT QU'aucune nouvelle n'a été reçue de certains contribuables propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE les taxes 2024-2025 sont dues et qu'aucun effort n'a été fait pour payer le solde au complet;

Sur proposition de madame Natalie Greffe, il est résolu à l'unanimité des membres présents, d'envoyer une lettre enregistrée aux numéros de matricule suivants : 1129 53 7553, 1129 64 4530 et 1534 67 5435, expliquant l'envoi de leur dossier à la MRC de Bécancour à ventes pour taxes si aucun accord de fait avec la municipalité.

ADOPTÉE

REMPLACEMENT DE LA MAIRESSE POUR LA SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2026

Madame Emilie Garneau, mairesse, avise les conseillers présents qu'elle ne peut être présente à la séance du conseil des maires de la MRC Bécancour qui aura lieu le 18 février à 19h00.

Madame Garneau, mairesse, fait un tour de table pour savoir qui serait intéressé à la remplacer pour cette séance.

Monsieur Marc Côté-Sauvé mentionne son désir et sa disponibilité de faire le remplacement de la séance du conseil des maires du 18 février 2026.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

Le rapport annuel d'activités de la sécurité incendie est à compléter et à adopter à chaque année. Nous sommes maintenant à l'année 4 du rapport et les actions de la municipalité sont les 8, 9 et 20.

2026-02-25 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie requiert un rapport annuel d'activité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé le rapport annuel d'activité ;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gérald Bégin et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'entériner le rapport annuel d'activité 2025 de la municipalité.

ADOPTÉE
VOIRIE-RÉSEAU ROUTIER

HYGIÈNE DU MILEU :
Dépôt des rapports SOMAEU

Dépôt du rapport du mois de décembre 2025 transmis dans le délai prescrit par la loi de 42 jours et dépôt du rapport annuel 2025.

URBANISME
LISTE DES PERMIS

L'inspecteur en bâtiment ne mentionne qu'aucun permis n'a été délivré au mois de décembre 2025.

LOISIRS ET CULTURE

DEMANDES

2026-02-26 DÉNONCIATION DE L'ABOLITION DU PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE SANS CLAUSE GRAND-PÈRE ET DE SES IMPACTS SUR LES RÉGIONS

CONSIDÉRANT QUE le programme de l'expérience québécoise (PEQ) s'adressait aux travailleurs étrangers temporaires ou aux étudiants étrangers diplômés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le PEQ a pris fin le 19 novembre 2025 sans prévoir de clause grand-père pour les personnes déjà installées et engagées dans un processus d'établissement permanent ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de sélections permanentes déjà présentées dans le cadre de ce programme continueront d'être examinées par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, mais sans aucune garantie de résultat rapide ;

CONSIDÉRANT QUE le PEQ représentait un engagement clair de l'État québécois envers les personnes immigrantes francophones ayant choisi le Québec, qui ont payé des taxes et impôts tout en contribuant activement à la société ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision administrative, froide et aveugle aux réalités humaines, force aujourd'hui des familles intégrées à retourner dans leur pays d'origine, malgré des années d'efforts, de sacrifices et d'investissements ;

CONSIDÉRANT QUE dans la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, cette décision condamne une famille entrepreneur, propriétaire de sa maison et d'une entreprise locale essentielle et dynamique, la Ferme Robin, à l'arrachement et au déracinement après quatre années de vie active au sein de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE cette famille parle français, participe pleinement à la vie communautaire et contribue de manière tangible à la vitalité économique locale ;

CONSIDÉRANT QUE leurs quatre enfants, intégrés à nos écoles, sont brutalement confrontés à une rupture scolaire, sociale et identitaire, une situation que le conseil municipal juge humainement inacceptable ;

CONSIDÉRANT QUE dans un contexte de pénurie criante de main-d'œuvre, de fragilité des services de proximité et de dévitalisation des régions, expulser des familles productives, engagées et francophones relève de l'absurdité totale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, situé dans la MRC de Bécancour se trouve en région ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est considéré comme étant dévitalisé et que l'arrivée de nouveau arrivant francophone, motivé, entrepreneur est une bénédiction pour celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation illustre une incohérence flagrante entre les discours gouvernementaux sur l'attractivité des régions et les décisions réelles qui vident nos communautés de leurs forces vives ;

CONSIDÉRANT QUE la disparition de telles familles représente non seulement une perte économique, mais aussi une blessure pour l'ensemble de la communauté, un échec social et un message démotivant pour l'ensemble du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Matthieu Auclair et RÉSOLU unanimement par conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Lemieux dénonce l'abolition du programme de l'expérience québécoise sans clause grand-père pour les personnes déjà établies au Québec ;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de mettre en place des mesures transitoires, incluant une clause grand-père, afin de permettre aux personnes immigrantes déjà intégrées de poursuivre leur parcours vers la résidence permanente ;

QUE le conseil municipal réaffirme l'importance de l'immigration régionale comme facteur clé de développement économique, social et démographique ;

QUE le conseil municipal appuie Gauthier et Eveline De Robin de Barbentane ainsi que leurs quatre enfants dans leurs processus pour obtenir leurs résidences permanentes au Canada et ainsi poursuivre leurs établissements dans la vie économie et sociale de notre communauté ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, monsieur François Legaut, au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, monsieur Jean-François Roberge, au député de la circonscription de Nicolet-Bécancour, monsieur Donald Martel, à monsieur Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour ainsi qu'à toutes les municipalités de la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

2026-02-27 APPUI À LA MOBILISATION INITIÉE PAR LE RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE VISANT LE MAINTIEN DE LA TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE DE POSTES CANADA POUR L'ENVOI DE LIVRES DE BIBLIOTHÈQUES

ATTENDU QUE les bibliothèques publiques jouent un rôle essentiel dans l'accès direct et équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le prêt entre bibliothèques et l'envoi de documents par la poste constituent un service fondamental, particulièrement pour les petites municipalités et les citoyens vivant en région;

ATTENDU QUE la tarification réduite offerte par Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques permet de maintenir des services accessibles et financièrement viables pour les municipalités;

ATTENDU QUE toute augmentation significative ou l'abolition de cette tarification réduite aurait des impacts directs sur l'offre de services des bibliothèques, leurs budgets et l'accessibilité pour les usagers;

ATTENDU QU'une mobilisation nationale est en cours afin de demander à Postes Canada et au gouvernement fédéral de maintenir cette tarification préférentielle pour les livres de bibliothèques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lemieux est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Natalie Greffe,
et résolu majoritairement :

1. QUE la Municipalité de Lemieux appuie le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation nationale visant le maintien de la tarification réduite de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques;
2. QUE la Municipalité reconnaisse l'importance de cette mesure pour assurer l'accessibilité aux services de bibliothèque, notamment pour les citoyens des petites municipalités et des régions;
3. QUE la Municipalité demande au gouvernement fédéral de préserver cette tarification préférentielle pour les bibliothèques publiques et retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;
4. QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Services publics et de l'approvisionnement du Canada, l'honorable Joël Lightbound, ainsi qu'au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

ADOPTÉE à LEMIEUX, ce 02^e jour de février 2026

PÉRIODE DE QUESTIONS : avec assistance

Madame Emilie Garneau, mairesse, invitent les gens de l'assistance à poser leurs questions.

Q : Claude Côté demande des explications pour le montant de rénovation du balcon de l'Église à 35 000 \$. Il propose ses services pour que les coûts soient moins élevés.

R : le conseil mentionne que pour obtenir des subventions, la municipalité doit accepter des contracteurs certifiés pour tout travaux.

Q : M. Montpats demande s'il va avoir une investigation de faite avant de faire des travaux pour l'église.

R : Le conseil confirme la population qu'une estimation sera complété avant tout procédure de travaux à l'église. La municipalité va s'assurer que l'Église respecte les normes du bâtiment et savoir les coûts réels pour la mise en norme. Une rencontre sera faite pour prévoir l'avenir de l'Église.

2026-02-28 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé il est PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Côté, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de lever la séance du conseil à 21 h.08.

ADOPTÉE

Je, Emilie Garneau, mairesse, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Emilie Garneau, mairesse

Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière.